



OBJECTIFS

- Adopter un positionnement adapté à la situation professionnelle et au statut de la structure employeuse.
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans le cadre de l'activité professionnelle :
 - fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination,
 - dans une logique de dialogue avec les populations.

PUBLIC

Agents publics, bénévoles, stagiaires en formation qualifiante, salariés qui sont en contact avec le public :

- les animateurs, éducateurs et enseignants en charge des publics enfants et jeunes, les tuteurs de volontaires en service civique, les formateurs de l'animation volontaire,
- les personnels d'accueil, d'orientation et de médiation en relation avec les usagers et concourant à une mission de service public,
- les autres personnels intervenant sur l'espace public.

CONTENU

- Approche historique et juridique de la laïcité en France
- La laïcité dans les services publics
- Communiquer à propos de la laïcité
- Le cadre légal de la relation socio-éducative

MODALITÉS

- Apport de connaissances
- Étude de cas
- Mises en situation

SUPPORTS

- Kit pédagogique de formation élaboré sous la responsabilité du Commissariat Général (SGET) à l'égalité des territoires.
- Livret stagiaire

DURÉE, DATES ET LIEU

2 jours (12heures)

1^{er} et 2 décembre 2016 à l'ARIFTS Site Nantais – 10 rue Marion Cahour 44400 REZÉ

TARIF

10 euros

INTERVENANT

MAANNI Hamid, habilité formateur régional du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité »